
	<b>DOC020</b>	Version : 05	
	<h2>Charte d'accès au FabLab Télécom PS</h2>	Date d'application : 01/09/2018	

FabLab Télécom PS est un laboratoire d'ingénierie créative en accès libre et contrôlé, destiné aux étudiants de l'École. Son objectif est de proposer un lieu ouvert aux étudiants et de favoriser les démarches «projets» dans les cursus de formation de Télécom Physique Strasbourg.

FabLab Télécom PS met à disposition de ses étudiants quatre salles équipées d'un ensemble d'outils numériques permettant le développement de maquettes électronique et informatique :

- FabLab 1 - Salle C106 « Electronique »
- FabLab 2 - Salle C002 « Prototypage »
- FabLab 3 - Salle C310 « CAO / Informatique »
- FabLab 4 - Salle C001 « Mécanique »

Cette présente charte définit les règles et modalités d'accès à FabLab Télécom PS. Elle a pour but de permettre aux étudiants de disposer durablement d'un matériel en bon état et de profiter pleinement des ressources du FabLab Télécom PS.

L'accès de toute personne souhaitant utiliser une de ces salles est conditionné à l'acceptation et à la signature préalable de la présente charte et du formulaire ci-dessous. Le formulaire et la charte doivent être transmis aux responsables du FabLab Télécom PS, **M. B. GOMES** et **M. N. DUMAS**, [telecom-ps-fablab@unistra.fr](mailto:telecom-ps-fablab@unistra.fr). Une réponse sera envoyée au demandeur avec l'activation du badge.

---

## Formulaire d'accès à FabLab Télécom PS

NOM et Prénom : .....

Année : .....

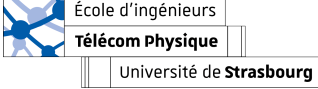

Adresse email : .....

N° de projet / Intitulé du projet : .....

Tuteur du projet : .....

Numéro de badge : .....

Salle(s) souhaitée(s) : .....

	<b>DOC020</b>	Version : 05	
	<b>Charte d'accès au FabLab Télécom PS</b>	Date d'application : 01/09/2018	

- (1) FabLab Télécom PS est ouvert 7/7 : de 7h à 22h en semaine et 7h à 20h le weekend. L'accès est interdit aux personnes extérieures à Telecom Physique Strasbourg, ne disposant pas d'une autorisation préalable. Pour les personnes extérieures, l'accès à nos équipements et formations se fera suite à un entretien d'expertise du projet, évaluation des ressources et sera validé ou non par la direction de Telecom Physique Strasbourg.
- (2) Le demandeur s'engage à respecter les règles d'utilisation des salles et du matériel :
  - Consulter le manuel d'utilisation du matériel avant tout usage. Les informations relatives à l'alimentation, la mise en marche, l'utilisation, l'arrêt, etc. y seront indiquées
  - Respecter les consignes de sécurité et précautions nécessaires associées à chaque matériel
- (3) L'utilisation des appareils d'usinage (impression 3D, gravure, mécanique etc.) nécessite :
  - Une formation dont l'inscription se fera sur les créneaux proposés et selon les places disponibles (les dates seront communiquées au fil de l'eau via notre site web ou page Facebook, inscription [telecom-ps-fablab@unistra.fr](mailto:telecom-ps-fablab@unistra.fr)).
  - La réservation des machines en suivant la procédure décrite sur le site web. Priorité de réservation est donnée au projet ingénieur Telecom Physique Strasbourg. En cas de litige un droit d'arbitrage est laissé aux responsables FabLab
  - La présence d'un responsable avant le lancement de chaque phase d'usinage.
- (4) Le matériel nomade est à l'usage exclusif des étudiants Telecom Physique Strasbourg
- (5) Il est strictement interdit :
  - de déplacer ou sortir un quelconque outil, matériel, consommable sans autorisation ;
  - d'installer un logiciel sur les ordinateurs, de quelque nature que ce soit, sans autorisation ;
  - d'utiliser les équipements pour un usage commercial et/ou non prévu par les conditions d'utilisation des logiciels et/ou équipements.
- (6) A la fin de chaque séance, le demandeur s'engage à
  - faire le bilan du matériel et signaler tout matériel défectueux ou manquant ;
  - ranger la salle et de nettoyer les paillasses.
- (7) Pour des raisons de sécurité, l'accès est interdit de manière isolée. Vous avez donc l'obligation de toujours travailler à 2 au minimum dans ces salles. Chacun des membres du groupe doit obligatoirement passer son badge devant la liseuse d'entrée pour permettre le contrôle du respect de cette mesure. En cas de problème, il faut immédiatement contacter l'agent d'astreinte au 06.61.35.33.47 ou en interne 38222.
- (8) La consommation de boissons et nourritures diverses est interdite dans les salles de projet.
- (9) Tout non-respect d'un des points ci-dessus sera sanctionné et entraînera une interdiction d'accès aux salles.

Les demandes particulières doivent être adressées par email au responsable du FabLab et seront étudiées, au cas par cas.

**Nom, date et signature (précédés de la mention lu et approuvé)**